

RÈGLEMENT PRIIPS

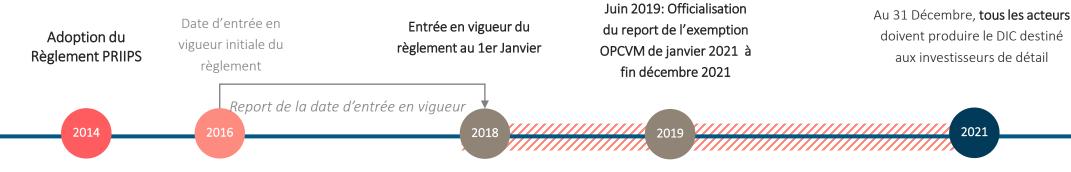
Evolutions envisagées à échéance 2021 et synthèse des travaux à réaliser

Novembre 2019



Règlement PRIIPS, une mise en œuvre en plusieurs étapes

Le règlement PRIIPs a pour objectif de normer l'information clé due aux investisseurs sur des produits packagés de détail et fondés sur l'assurance. Le règlement, entré en vigueur en janvier 2018 va subir une évolution à horizon 2021, pour intégrer notamment les OPCVM et les FIA qui en étaient jusque-là exemptés, en raison d'un document d'information précontractuel déjà existant (le DICI).



Règlement n° 1286/2014 du Parlement Européen et du Conseil Période d'exemption durant laquelle les <u>OPCVM</u> <u>et les FIA</u> utilisant déjà le DICI avant le 31 décembre 2016 peuvent continuer à l'employer



Depuis l'entrée en vigueur du règlement, les 3 autorités européennes de supervision (EBA, ESMA et EIOPA) interpellent la Commission Européenne sur la nécessité de réviser le règlement, dans la perspective de sa généralisation à horizon fin 2021.

Travaux en cours sur PRIIPs depuis l'entrée en vigueur de janvier 2018

NOVEMBRE 2018 - PROPOSITION D'ÉVOLUTIONS PRIIPS

Les AES interpellent la Commission Européenne sur le besoin d'une révision des règles appliquées. Ils proposent :

- la mise à disposition des performances passées du produit (lorsqu'elles sont disponibles)
- la meilleure mise en garde de l'investisseur de détail sur le caractère incertain des prédictions futures de performance
- la suppression des redondances d'obligations entre le DICI (OPCVM) et le KID (PRIIPs)

OCTOBRE 2019 - CLARIFICATION SUR LES CORPORATE BONDS

Les AES publient une déclaration relative aux incertitudes liées à l'inclusion dans le périmètre PRIIPs des corporate bonds. Cette déclaration fait suite à l'interpellation des régulateurs nationaux sur le manque de clarté concernant les critères permettant d'apprécier si un bond doit être ou non considéré comme PRIIP.

Les critères d'analyse mentionnés dans la déclaration des AES : perpetual/ subordinated / fixed rate / variable rate / puttable / callable / convertible

A VENIR



13 Janvier 2020

Deadline fixée pour la soumission des contributions à la consultation lancée par les AES sur PRIIPs



D'ici février 2020

Proposition par les AES de nouveaux RTS PRIIPs spécifiant les modifications à apporter au KID PRIIPs



Courant 2020

Test auprès des utilisateurs de la nouvelle version envisagée pour le KID en la comparant à la version actuelle.

Objectif: vérifier que les évolutions prévues permettent de remplir l'objectif de clarté de l'information visé auprès des investisseurs

Amendements proposés pour le KID



UNE SIMPLIFICATION DES SCÉNARII DE PERFORMANCE

ACTUELLEMENT

- Scénarios de simulation sur les performances uniquement futures
- Existence de 4 scénarios de performances futures (stress, non favorable, modéré et favorable)

AMENDEMENTS PROPOSÉS

- Mettre en place l'historique des performances passées du produit
- Rappeler à l'investisseur que les scénarii se basent sur des simulations
- Retirer les descriptions superflues pour améliorer la compréhension de l'investisseur
- Réduire le nombre de projection à deux scénarii (celui de stress et celui favorable permettant d'englober 90% des issues possibles)



Une meilleure information délivrée à l'investisseur

ACTUELLEMENT

- Description de l'indice synthétique de risque (SRI) en 200 mots
- Historique de 5 ans prise en compte pour les performances passées

AMENDEMENTS PROPOSÉS

- Mettre en valeur les informations clés et réduire les explications narratives
- Allonger à 300 mots l'explication du SRI
- Ajouter une explication sur les frais supplémentaires pour l'investisseur en cas de surperformance de l'investissement
- Augmenter la durée de la période historique prise en compte pour la performance passée du produit (lorsqu'elle existe) jusqu'à 10 ans

Analyse d'impacts concernant les travaux à réaliser

Impact
lourd

- Impact modéré
- Impact conduite du changement
- Sans impact ou impact mineur

	ı
	ľ
	i
	ı
	1

		ASSET MANAGER	CIB	ASSUREURS	BANQUE DE DÉTAIL / BANQUE PRIVÉE	Prestataires asset servicing (*)
RÉALISATION DES DIC POUR TOUS LES OPCVM ET FIA QUI ÉTAIENT JUSQUE LÀ EXEMPTÉS	 ✓ Modifier les DICI existants pour les mettre aux normes PRIIPs (rubriques narratives, calculs des coûts et charges, modifications de la rubrique Performances,) ✓ Modifier les rubriques de coûts pour les contrats d'assurance vie avec des UC OPCVM et FIA 					
SIMPLIFICATION DES SCÉNARII DE PERFORMANCE	 ✓ Mettre en place l'historique des performances passées du produit en remplacement des scénarii sur les performances futures ✓ Rappeler systématiquement à l'investisseur que les scénarii se basent sur des simulations ✓ Réduire le nombre de projections à deux scénarii (celui de stress et celui favorable permettant d'englober 90% des issues possibles) 					
Amélioration de L'information délivrée à L'investisseur	 ✓ Mettre en valeur les informations clés et réduire les explications narratives ✓ Allonger à 300 mots l'explication du SRI ✓ Ajouter une explication sur les frais supplémentaires pour l'investisseur en cas de surperformance de l'investissement ✓ Augmenter la durée de la période d'historique prise en compte pour la performance passée du produit jusqu'à 10 ans 					
FORMATS D'ÉCHANGE	✓ Prise en compte des évolutions induites par la mise à jour des RTS, en particulier format EPT (European PRIIPs Templace)					

Comment Aurexia peut vous accompagner

Nous pouvons intervenir à vos côtés sur vos travaux PRIIPs v2

Aurexia a mené avec succès des missions d'accompagnement sur la mise en œuvre de PRIIPs v1, auprès d'assureurs et de sociétés de gestion. Nous menons une veille réglementaire active avec expertise sur les analyses d'impacts réglementaires et intervenons sur les aspects de mise en œuvre opérationnelle.

De plus, grâce au FinLab Aurexia, la cellule de veille dédiée à l'utilisation des nouvelles technologies aux services financiers, nous sommes en mesure de vous orienter vers des solutions techniques facilitant la production et la maintenance des KID PRIIPs.



VEILLE RÉGLEMENTAIRE & TECHNIQUE

- Participation et suivi des travaux de place et rédaction des notes de synthèse PRIIPs
- Analyse d'impacts sur le périmètre de produits concernés
- Aide au choix de prestataires spécialisés pour la prise en charge des évolutions



PROJET DE MISE EN ŒUVRE PRIIPS V2

- Accompagnement des experts métiers (asset manager, actuaires, direction risques,...) sur les scénarios de performance
- Evolution des formats d'échanges des données de KID
- Rédaction des parties narratives des KID PRIIPs
- Mise en place de bibliothèques de KID PRIIPs



CONDUITE DU CHANGEMENT

- Définition de la stratégie de conduite du changement
- Rédaction des supports d'accompagnement à destination des utilisateurs finaux (réseaux de conseillers, clients retail ou institutionnels,...)



David VILLARD

Associé +33 (0)6 75 53 19 47 david.villard@aurexia.com



Colombe N'ZORE

Directrice +33 (0)6 28 27 71 76 colombe.nzore@aurexia.com



Pierre MARCOLET

Senior Manager +33 (0)6 74 72 41 51 pierre.marcolet@aurexia.com

